



Compte rendu du comité de rivière du 29 mars 2018

à 10h00 à la salle des fêtes d'Eyguians – Garde Colombe

PRÉAMBULE

Monsieur Jacques FRANCOU, Président du SMIGIBA ouvre la séance du comité de rivière et rappelle l'ordre du jour.

L'ordre du jour du comité de rivière du 29 mars 2018 est le suivant :

- Validation du compte rendu du comité de rivière du 21 mars 2017 → à télécharger sur le site internet du SMIGIBA : <http://www.smigiba.fr/le-smigiba/comite-de-riviere/>
- Présentation des actions réalisées en 2017 et perspectives 2018 ;
- Évaluation du contrat de rivière sur la période 2008-2017 et perspectives ;
- Points divers : GEMAPI, révision des statuts du SMIGIBA,...
- Signature officielle de la convention financière du PAPI d'intention du Buëch.

Le compte rendu du comité de rivière du 21 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire de séance est Monsieur Jean-François CONTOZ, vice-président du SMIGIBA.

La feuille de présence est annexée au présent compte rendu.

Le diaporama projeté en séance est téléchargeable sur le site internet du SMIGIBA : <http://www.smigiba.fr/le-smigiba/comite-de-riviere/>

BILAN DES ACTIONS 2017 – PERSPECTIVES 2018

1- ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE RÉALISÉES EN 2017

Les actions sous maîtrise d'ouvrage du SMIGIBA, inscrites au contrat de rivière sont synthétisées ci-dessous.

1.1. Volet assainissement et qualité des eaux

→ Remarques en séance :

M. JASSERAND du Conseil Départemental des Hautes Alpes informe de la disponibilité des données concernant le suivi qualité sur le site internet du Département et sur demande au sein du service Ressources Naturelles et Risques.

1.2. Volet Restauration des cours d'eau et gestion écologique

1.2.1. Travaux d'entretien et de restauration de la végétation

Les travaux réalisés en 2017 concernent :

- la Blaisance à Trescléoux, en bas du village, entre les deux ponts : travaux entretien de la ripisylve,
- le Merdari à Lus-La-Croix-Haute à proximité du camping et en amont de la confluence avec le Lunel,
- la Méouge à Barret sur Méouge et à Salérans avec le retrait de nombreux embâcles
- le Grand Buëch à St Julien en Beauchène avec le dégrossissement d'un embâcle très volumineux à l'amont du pont de la Rochette,
- le Grand Buëch à la Faurie, à l'aval du village : travaux d'entretien de la ripisylve,
- le Grand Buëch à Aspres et Chabestan avec le retrait d'un embâcle important en amont du pont de Chabestan,
- le Grand Buëch à Aspremont, nombreux embâcles ont été retirés en amont du pont.

Des travaux ponctuels ont également été réalisés à :

- Laborel sur le Céans : désembâclement et abattage de 3 gros sujets + élagage têtard
- Lachau sur la Méouge avec débitage et extraction manuelle au milieu du lit de la Méouge
- Orpierre sur le Céans : traitement ponctuel d'un saule blanc
- Lagrand sur la Blaisance : traitement d'un embâcle en amont immédiat de l'aqueduc

En 2017, le syndicat a réalisé en interne le plan pluriannuel d'entretien de la végétation et des iscles pour les années 2018 à 2020.

→ *Pas de remarques en séance*

1.2.2. Suivi des adoux

Le suivi des adoux s'est traduit par la recherche des capteurs températures. De nombreuses sondes ont disparu (suite à la crue de novembre 2016 notamment) et doivent être remplacées.

→ *Remarques en séance :*

M. CHOFFEL informe que l'étude d'amélioration de la connaissance des adoux réalisée par le SMIGIBA avait prévu le suivi de 10 adoux afin d'y faire des travaux.

Mme VASSAS fait remarquer que les travaux des adoux sont faits s'ils sont nécessaires. Actuellement, il ne semble pas y avoir de nécessité de faire des travaux mais une réunion pourra être organisée à ce sujet pour faire un bilan avec les acteurs locaux.

M. CHOFFEL ajoute que les travaux réalisés dans certains adoux ont vieilli et qu'il faut intervenir.

Mme VASSAS rappelle que ces travaux avaient pour objectif de diversifier les écoulements et de créer des caches à poissons. Par ailleurs, les aménagements en génie végétal ont forcément évolué pour prendre un aspect plus naturel qu'au moment où les travaux ont été réalisés.

1.2.3. Actions de lutte contre les espèces envahissantes

Suivi des repousses de renouée post travaux de 2013.

→ *Pas de remarques en séance*

1.2.4. Diagnostic de franchissabilité des seuils et travaux de restauration de la continuité

Un diagnostic des seuils prioritaires sur lesquels il est important de restaurer la continuité écologique a été réalisé en interne en 2017. Un programme d'intervention est proposé pour l'année 2018. Les travaux programmés pour l'année 2018 concernent l'arasement partiel du seuil du Sarret (commune du Saix), l'arasement complet des seuils ROE 49443 et ROE 65757 sur la commune de Trescléoux.

Maraize

Le référentiel d'obstacle à l'écoulement « ROE » a identifié 7 obstacles à l'écoulement sur ce bassin versant (2013). 2 ouvrages ont été oubliés dans cet inventaire. Ils présentent pourtant de réels points de blocage sur le plan de la continuité écologique. Le Maraize n'est pas classé au titre du L214-27 du code de l'environnement, malgré les enjeux biologiques relativement importants et bien que le petit Buëch soit classé (affluent direct). Sur ces 9 ouvrages, le SMIGIBA en concertation avec l'AFB propose d'intervenir sur 4 ouvrages bloquant la continuité écologique. Il s'agit de 2 ouvrages inscrits dans le ROE et 2 ouvrages non recensés. Les seuils concernés sont le seuil passage à gué du Sarret, le seuil de la traversée du transethylène, le seuil du pont de la RD148 et le seuil radier busé de Trinquetaille. En rapport aux enjeux biologiques, réglementaires et aux besoins migratoires de plusieurs espèces, le Blageon et la Truite fario sont les « espèces cibles » dans le cadre de ce projet de restauration globale.

Blaisance

La Blaisance est marquée par plusieurs seuils référencés dans le ROE de l'amont vers l'aval :

- ROE 49424 : Seuil de pont infranchissable
- ROE 49443 : Prise d'eau agricole : réflexion d'aménagement en cours par l'ASA
- ROE 50690 : Seuil de pont infranchissable
- ROE 65757 : Seuil sans usage infranchissable
- ROE 56881 : Seuil protégeant une canalisation AEP et une prise d'eau agricole par pompage en aval.

Compte tenu du statut des différents seuils et de leur caractère franchissable ou non, le SMIGIBA a engagé un travail sur les seuils de la partie aval de Trescléoux (ROE 65757 et ROE 56881). Les seuils de la traversée de Lagrand ont fait l'objet d'un projet d'aménagement global de réduction du risque inondation. L'état des seuils de Trescléoux génère un risque notamment pour la protection de la canalisation AEP. La commune a sollicité le SMIGIBA pour réaliser un diagnostic et proposer des solutions d'aménagement.

Salérans

Lors de la crue de novembre 2016, le ruisseau de Ladoux s'est incisé depuis la confluence avec la Méouge (point aval) et jusqu'à un point dur situé à environ 100 m à l'amont du pont de la D24 (point amont). Cette érosion a arraché puis déposé une partie des matériaux sous le pont modifiant ainsi la côte du fond du lit. Cette incision a été estimée à 60 cm par rapport à la cote d'avant crue grâce à un repère sous le pont. Son origine est également liée à l'incision du lit de la Méouge lors du même événement. Il s'agit donc d'une érosion régressive du lit de Ladoux qui a été stoppée à l'amont du pont par un point dur (blocs). Cette incision a fait apparaître 2 canalisations traversant le ruisseau les rendant vulnérables.

Il a été proposé d'aménager une succession de 3 micros seuils de fonds en rondins de mélèze (2 rangées) à l'aval de la traversée des canalisations. L'objectif est de rehausser localement le fond du lit par une couche d'alluvions pour protéger les canalisations sans bloquer le transit des espèces aquatiques (Le ruisseau de Ladoux étant un cours d'eau salmonicole).

Les travaux ont été réalisés dans le cadre d'un « chantier bénévoles international » issu d'un partenariat entre le SMIGIBA et les Villages des jeunes de Veynes (octobre 2017).

→ Remarques en séance :

M. PELLOUX, élu de la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes fait état d'une information qu'il a lue dans une revue qui préciserait que la suppression des seuils engendrerait un appauvrissement de la diversité des cours d'eau.

Mme VASSAS, directrice du SMIGIBA, ne partage pas ce point de vue. M. RUHL, technicien de rivière du syndicat, précise que de nombreuses canalisations sont mises à nue à cause d'un enfoncement des cours d'eau compartimentant les cours d'eau qui sur certains tronçons ne sont plus franchissables. En période d'étiage sévère, les poissons qui ont des exigences en thermie forte ne peuvent plus se déplacer dans les secteurs cloisonnés. De plus, en terme génétique, la présence de seuils engendre un isolement des espèces piscicoles et un appauvrissement génétique.

1.2.5. Préfiguration d'un observatoire écologique

Le SMIGIBA effectue les différents suivis suivants :

- Suivi thermique en cours (5 sondes) entre Eyguians et Ribiers sur le Buëch Aval et sur la Méouge à proximité de la confluence avec le Buëch ;
- Suivi aire répartition des écrevisses à pieds blancs ;
- Suivi nombre de frayères dans les adoux ;
- Suivi indices de présence de castor...

→ Pas de remarques en séance

1.3. Volet Protection contre les inondations

1.3.1. Réseau de suivi du plan de gestion des alluvions du Buëch

Suivi topographique dans le cadre du plan de gestion des alluvions.

Mise en place de repères topographiques sur des profils à suivre.

1.3.2. Étude endiguement Grand Buëch

- Appel à projet GEMAPI avec le CEREMA et l'IRSTEA pour l'accompagnement dans les analyses multicritères.
- Suivi de l'étude de modélisations hydrauliques et de propositions de scénarios d'aménagement sur les communes de La Faurie et Aspremont.
- Réunions d'informations en conseil municipale de la Faurie.

1.3.3. Traitement des iscles

En 2017, des travaux de broyage et scarification de plusieurs iscles se sont déroulés, notamment à Barret sur Méouge pour 3 iscles végétalisés (aux Bussets, aux Poites, à la station d'épuration).

→ Remarques en séance :

M. Chautant précise qu'il n'est pas pertinent de créer de chenaux dans tous les iscles mais que ces chenaux doivent être réalisés pour favoriser les érosions latérales dans les atterrissements.

1.3.4. Plan de gestion des alluvions de la Méouge

Élaboration d'une méthodologie de travail pour réaliser le plan de gestion des alluvions de la Méouge. Sur la base de l'étude transport solide de la Méouge (Sogreah, 2006), des secteurs homogènes ont été définis. Un levé topographique en 2018 permettra de faire une analyse diachronique de l'évolution du fond du lit. Cette étude, qui sera réalisée en interne, aboutira à la définition d'un espace de bon fonctionnement de la Méouge.

1.3.5. Travaux de curage EDF

→ *Remarques en séance :*

M. MATHIEU, maire de Serres, demande un bilan sur les travaux réalisés au cours de l'automne 2016 de curage/recharge au niveau de la retenue de St Sauveur.

Mme DUVOCHEL, du GEH Durance d'EDF, informe que les travaux se sont bien déroulés. Des suivis topographiques, écologiques et géomorphologiques sont prévus sur les 5 années qui suivent les travaux. Il existe un compte-rendu du COTEC de suivi qui est présidé par les services de l'État.

De plus, des suivis hydrauliques seront réalisés pour voir l'efficacité du changement des consignes de crues.

M. CAUNEGRE, DDT05, ajoute qu'une crue importante en novembre 2016 a assuré la reprise d'une partie des matériaux réinjectés à l'aval du barrage. Par contre, en 2017, l'hydrologie a été mauvaise.

Le premier comité technique post-travaux devrait se réunir en avril 2018 et sera suivi par un comité de pilotage à l'attention des élus.

M. MATHIEU fait part de son constat que la situation n'a pas changé en amont de la queue de retenue, les problèmes sont toujours présents et la déchetterie risque d'être inondée au prochain événement.

Mme DUVOCHEL rappelle que des suivis topographiques sont réalisés depuis la queue de retenue jusqu'au pont de Serres et leur analyse permettra de confirmer ou non ce constat.

Mme VASSAS informe que des travaux de curage de 105 000 m³ de matériaux dans le piège à gravier de Sisteron se sont déroulés en septembre 2017. En cumulant les actions sur la retenue de St Sauveur et au piège à gravier, des travaux importants de gestion des matériaux sont réalisés par EDF sur le Buëch.

1.4. Volet gestion de la ressource en eau

1.4.1. Réseau de suivi du débit du Buëch et de ses affluents

L'action consiste à assurer la maintenance et les jaugeage des stations fixes installées à La Faurie, La Roche des Arnauds, Laragne et Veynes. Dans le cadre de l'élaboration du Plan de gestion de la ressource en eau, un suivi des débits d'étiage est mis en place annuellement sur des points stratégiques des cours d'eau : en point de fermeture des sous bassins versants du Petit Buëch et Grand Buëch ainsi que sur deux affluents (Chauranne et Blaisance). Des sondes sont également installées à proximité des prises d'eau sur plusieurs canaux d'irrigation afin d'améliorer la connaissance des volumes prélevés. Le travail du syndicat consiste à installer/désinstaller les stations temporaires et à assurer les jaugeages en partenariat avec la DDT05 et ponctuellement l'AFB et le CD05. A l'issue de la saison d'étiage, un travail collaboratif avec la DDT05 et le CD05, permet de faire un bilan de la saison avec la réalisation de courbes de tarage et de bilans hydrologiques par station.

Le SMIGIBA s'est impliqué dans les comités sécheresse de l'été 2017 et dans la révision du plan cadre sécheresse aux côtés de la DDT05. Un travail important a également été réalisé dans le cadre du renouvellement de l'autorisation unique pluriannuelle par l'OUGC.

→ Remarques en séance :

M. PELLOUX et M. CHOFFEL demandent à ce que les données de température leur soient transmises.

Mme VASSAS souligne que le réseau de suivi thermique est en cours de mise en place et que le protocole d'analyse critique des données n'est pas encore établi. Les données brutes seront toutefois transmises, au plus tôt au cours de l'automne 2018.

M. MOYNIER souhaite voir par ce biais, si les baisses de prélèvements ont une influence sur le débit et la température.

M. FRANCOU J. indique que les baisses de prélèvements sont à ce jour encore théoriques car il n'existe pas de système de comptage des volumes prélevés. Une fois les prélèvements connus, il sera alors possible de quantifier les volumes économisés et d'évaluer les impacts sur les milieux aquatiques.

1.4.2. Plan de gestion de la ressource en eau

Le plan de gestion de la ressource en eau est en cours d'élaboration depuis 2014. Le SMIGIBA a participé à plusieurs réunions dans le cadre de l'étude de sécurisation de la ressource portée par la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes (CA05). A l'issue de cette étude, des ateliers territoriaux ont été proposés par la CA05 afin de faire émerger des projets plus précis. Il a été convenu entre les présidents du SMIGIBA et de la CA05, que le PGRE devait être finalisé fin 2018.

→ Remarques en séance :

M. CORNELOUP (Région PACA) demande si des actions ont été proposées dans le schéma de sécurisation de la ressource.

La CA05 précise que l'étude a été finalisée courant 2017 mais qu'il y a eu des problèmes avec le bureau d'études. L'étude comportait 2 parties : d'abord une partie réglementaire et une partie plan d'actions. Il était demandé au bureau d'études d'apporter aux gestionnaires des solutions qui soient réalistes, réalisables et tenant compte de leur capacité financière. Cela devait aboutir à un travail avec un portage collectif. Cela n'a pas été le cas.

Les travaux seront proposés sur de petits secteurs, et on recherche une cohérence entre les agriculteurs par territoire et la gestion de l'eau.

Actuellement, les propositions sont retravaillées. Des liens avec d'autres actions portées notamment par l'IT05 sont recherchés pour identifier des pistes et proposer d'autres actions. La modernisation des réseaux, le travail à la parcelle avec amélioration de l'efficacité, le stockage sont abordés, mais c'est compliqué.

Ces actions seront inscrites dans le PGRE en 2018.

M. GUILLAUME, vice président de la communauté de communes du Diois demande si les jaugeages sont transmis aux communes à l'aval pour les crues ?

Mme VASSAS précise que c'est un réseau pour l'étiage et qu'il n'est pas adapté aux crues.

1.4.3. Diagnostic hydrogéologique

Cette action n'a pas pu être engagée par manque de temps suite à la mise en place de sondes dans les canaux d'irrigation.

→ *Pas de remarques en séance*

1.5. Volet coordination et animation du contrat

Les postes de direction (CDI), ingénieur pour la gestion physique du Buëch (CDD) et de ses Affluents et technicien de rivière (CDI) sont maintenus.

1.6. Volet communication et valorisation

- Bulletin annuel de 2017 : il sortira en mars 2018.
- Site internet : maintenance et mise en ligne régulière d'informations et d'études
- Film du Buëch : le film du Buëch va être prochainement accessible sur une chaîne Youtube.
- Programme de sensibilisation des scolaires :
 - Écoles de Ribiers, Veynes, La Roche des Arnauds, Mison, Orpierre
 - Collèges de Serres et Veynes
 - Fête de la Nature le 20 mai 2017

1.7. Volet suivi et évaluation du contrat

Le contrat de rivière Buëch vivant, Buëch à vivre s'est terminé fin 2017. Le dossier de consultation des entreprises a été rédigé et la consultation lancée en février 2018 pour un démarrage de l'étude en mai 2018.

2- AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN 2017

Les actions ci-dessous sont celles qui ne sont pas sous maîtrise d'ouvrage du SMIGIBA ou non inscrites dans le contrat de rivière.

2.1. Élaboration du PAPI d'intention du Buëch

L'année 2017 a permis la finalisation du dossier de candidature du plan d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention. Le dossier a été soutenu en comité de bassin à Lyon, le 29 juin 2017 et en commission mixte inondation le 6 juillet 2017 à Paris. Le PAPI a été labellisé pour une durée de 3 ans pour un montant total de 1,345 M€, c'est à dire 475 562 € d'autofinancement. Il se compose de 28 actions ventilées autour des 6 axes constitutifs des PAPI :

- Animation et gouvernance :
 - animation du PAPI d'intention (1 poste ETP)
 - étude SOCLE
 - bilan du PAPI d'intention et préparation du PAPI complet

- Amélioration de connaissance : 14 actions
 - étude complémentaire sur les aléas (par département et cartographie)
 - finalisation du recensement des enjeux
 - étude agricole approfondie (par département et cartographie)
 - étude économique approfondie (par département et cartographie)
 - autres enjeux (ERP, établissements publics, captages,...et cartographie)
 - étude des enjeux environnementaux (analyse et cartographie)
- Prévention et sensibilisation : 18 actions
 - information à destination du public
 - information à destination des acteurs locaux
 - note d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme
 - repères de crue
 - DICRIM : parties sur les risques inondation et torrentiel
 - création d'un observatoire des enjeux, risques et milieux
 - établissement des 3 PPRN prescrits (La Faurie, Aspremont, Garde-Colombe)
- Amélioration de la surveillance, de la gestion de crise et de la gestion post-crue
 - système de suivis des débits : stations de mesures
 - réflexion pour la mise en place d'un système d'alerte à l'échelle du bassin versant
 - mission d'appui à la rédaction de plans communaux de sauvegarde
 - gestion de l'après crue
- Définition de la vulnérabilité
 - Définition concertée des secteurs prioritaires et hiérarchisation
 - analyse de la vulnérabilité économique
 - diagnostic de la vulnérabilité environnementale
 - stratégie de gestion des inondations en dehors des systèmes d'endiguements
 - plan de gestion des alluvions de la Méouge
- Gestion des écoulements et protection
 - définition des critères pour les analyses multicritères
 - suite des études endiguements du Grand Buëch
 - stratégie de gestion de l'inondation sur plusieurs secteurs clés
 - étude de l'élargissement de la Blaisance
 - étude sur le Rif de l'Arc

Remarques faites plus haut dans le compte rendu

2.2. Suivi du Piège à Gravier à Sisteron

Travaux de curage du piège à gravier (sous maîtrise d'ouvrage EDF) réalisés en septembre 2017. Participations aux comités de suivis environnementaux et comité de thèse.

Remarques faites plus haut dans le compte rendu

2.3. Mise en cohérence des politiques publiques

Le syndicat anime 6 sites Natura 2000 dont 2 sites spécifiquement « rivières » (le Buëch, les gorges de la Méouge) ainsi que le site du Marais de Manteyer. Deux autres sites (Dévoluy Durbon Charance Champsaur

et Céuze, Montagne d'Aujourd, Pic de Crigne, Montagne de Saint Genis) portés par le syndicat contiennent des cours d'eau. Les actions du contrat de rivière doivent faire l'objet d'un travail transversal avec les ingénieurs Natura 2000 de la structure et inversement les actions des documents d'objectifs des 6 sites Natura 2000 doivent être mises en relations avec celles du contrat de rivière pour favoriser l'atteinte du bon état.

Point non abordé en comité de rivière

2.4. Assistance technique à maître d'ouvrage

Le SMIGIBA a accompagné de nombreuses communes en 2017. La présentation faite en séance a illustré les communes principales où des travaux ont eu lieu grâce à un accompagnement technique important de la part des techniciens du syndicat.

M. ROMEO Georges, maire d'Eygalayes fait remarquer que les travaux sous maîtrise d'ouvrage communale, et notamment lorsqu'il s'agit de la protection d'un pont, sont très peu financés et la part d'autofinancement est parfois insupportable pour la commune.

3- ACTIONS 2018

En 2018, le syndicat portera les actions hors GEMAPI sans outil contractuel, puisque c'est l'année du bilan de 9 années de mise en œuvre du contrat de rivière.

Les actions prévues au budget 2018 concernent :

En investissement :

- travaux d'entretien de la végétation et traitement des iscles
- étude d'aménagement du Grand Buëch
- plan de gestion des alluvions de la Méouge : réalisation LIDAR
- acquisition sondes (hauteur d'eau et température)
- achat de matériels et équipements divers
- PAPI : installation de repères de crue
- PAPI : définition d'un programme de surveillance des débits et stations de mesures
- PAPI : étude DUP/actualisation dossier loi sur l'eau pour l'élargissement de la Blaisance
- PAPI : étude hydraulique Rif de l'Arc

En fonctionnement :

- Postes et charges à caractère général
- Maintenance des stations fixes et temporaires
- Bulletin annuelle
- Sensibilisation des scolaires
- Évaluation du contrat de rivière
- PAPI : étude SOCLE

- PAPI : étude de définition des enjeux agricoles
- PAPI : information au public et acteurs locaux
- PAPI : analyse de vulnérabilités dans les secteurs prioritaires et analyse de vulnérabilité économique
- PAPI : plan de gestion des alluvions Méouge : prestation extérieure

Les principales actions qui seront réalisées en interne :

- réseau de suivi du plan de gestion des alluvions
- réalisation des dossiers loi sur l'eau, DCE, accompagnement des travaux en faveur de la franchissabilité piscicole
- suivi des adoux
- suivi écologique dans le cadre de l'observatoire écologique
- suivi des débits
- assistance technique à maitre d'ouvrage
- accompagnement GEMAPI des EPCI
- révision des statuts

4- VIE DE LA STRUCTURE

4.1. Organigramme de la gouvernance actuelle

Conseil syndical	Bureau	Président	Jacques FRANCOU <i>CCBD</i>		
		Vices Présidents	Bernard MATHIEU <i>CCSB</i>	Jean-François CONTOZ <i>CCBD</i>	Georges ROMEO <i>CCBDP</i>
		Elus du bureau	Jean-Pierre TEMPLIER Albert MOULLET	Christiane ACANFORA <i>CCBD</i>	
			Robert GARCIN Edmond FRANCOU <i>CCSB</i>		
Nombre total d'élus du conseil par EPCI		14 élus <i>CCSB</i> <small>CCSB: Sisteronais Buëch</small>	6 élus <i>CCBD</i> <small>CCBD: Buëch Dévoluy</small>	3 élus <i>CCBDP</i> <small>CCBDP: Baronnies en Drôme Provençale</small>	1 élu <i>CCD</i> <small>CCD: Diois</small>

4.2. Organigramme des agents

Direction			
Carolyne VASSAS			
Equipe administrative		Equipe technique	
Secrétariat	Comptabilité	Pôle Natura 2000	Pôle Rivière
Géraldine BARRERE	Hélène SCIAMMA	Adeline BIZART Ingénieur	Jocelyne HOFFMANN Ingénieur
		Clémentine GAND Ingénieur	Antoie GOURHAND Ingénieur
		Eric HUSTACHE Ingénieur	Cyril RUHL Technicien

4.3. Règlement intérieur du SMIGIBA et révision des statuts

Le règlement intérieur du SMIGIBA doit être approuvé lors d'un prochain comité syndical à la demande de la Préfecture des Hautes Alpes. Un travail sera réalisé en réunion de bureau début 2018 en vue de proposer le règlement intérieur du syndicat.

Par ailleurs, la révision des statuts du SMIGIBA nécessitera la révision du règlement intérieur.

5- VIE À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT DE LA DURANCE

5.1. EPTB Durance

Projet de SAGE : implication du SMIGIBA dans plusieurs ateliers.

M. PICON, directeur de l'EPTB présente le contexte à l'échelle de la Durance et la démarche d'élaboration d'un SAGE.

→ *Remarques en séance :*

M. MOYNIER souligne l'opération exemplaire menée sur le bassin versant avec une réelle solidarité entre la Durance et le Buëch dans le cadre des travaux de renforcement des pompes de Lazer pour assurer un accès à l'eau pour la moitié des surfaces irriguées du bassin versant du Buëch, par un transfert de l'eau de la Durance. C'est une action partenariale entre EDF, l'Agence de l'eau et les agriculteurs locaux.

M. PICON ajoute que cette action est unique en France.

M. PICON poursuit en précisant que le SAGE sera un outil politique pour discuter des réaffectations de volumes économisés et permettra en effet de définir à qui vont bénéficier les volumes économisés.

Mme VASSAS fait remarquer l'importance de cette réflexion à l'échelle du bassin versant de la Durance et précise que cela induit une forte implication du SMIGIBA, au-delà du temps de travail disponible en interne et qu'il est nécessaire de prioriser les commissions auxquelles le syndicat participera et d'une manière plus globale de prioriser les participations et représentations des agents du SMIGIBA pour des réunions au-delà du Buëch.

6- VIE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET BASSIN RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

6.1. Motion de soutien aux Agences de l'eau

La loi de finances de 2018 diminue les moyens d'intervention des Agences de l'eau, au moment où les collectivités locales se voient confier une nouvelle compétence GEMAPI transférée obligatoirement à partir du 1er janvier 2018 aux EPCI à fiscalité propre. Par ailleurs, dans le cadre de la diminution de la ressource en eau, les actions d'économies d'eau ne pourront se faire qu'avec l'accompagnement financier et technique de l'Agence de l'eau.

Le SMIGIBA a participé la signature de la motion de soutien aux Agences de l'eau rédigée par le réseau régional des gestionnaires des milieux aquatiques.

→ *Remarques en séance :*

Mme JETHRIT remercie le SMIGIBA d'avoir soutenu les Agences de l'eau et les postes des agents dans ce contexte difficile et précise que l'enveloppe budgétaire du 11ème programme de mesures sera diminuée de 23 % avec une forte limitation des aides pour l'assainissement mais un maintien de l'enveloppe affectée aux milieux aquatiques.

6.2. Réseau régional des gestionnaires des milieux aquatiques

Le syndicat s'investit dans la mesure du possible dans les actions proposées par le RRGMA (suivi REX crue), participe à des journées techniques et à l'assemblée générale.

6.3. AGORA/SOURCE

Le SMIGIBA n'a pas pu s'investir dans les journées en faveur de l'élaboration du SRADDET ni à la journée régionale sur les eaux souterraines. Le syndicat était présent à la réunion plénière de l'AGORA du 30 novembre 2017.

7- GEMAPI

Contexte :

Dans le cadre de l'arrivée de la compétence GEMAPI attribuée aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2018, le SMIGIBA a proposé des réunions d'informations aux communautés de communes du territoire. Le SMIGIBA a également organisé une réunion à l'attention de tous les élus du bassin versant en présence d'un prestataire compétent, le 29 novembre 2017.

Pour rappel, le SMIGIBA a affiché à plusieurs reprises, par délibérations en 2015 et 2016, sa volonté de prendre la compétence GEMAPI afin d'avoir une gestion cohérente à l'échelle du bassin versant du Buëch.

→ Remarques en séance :

M. CHAUTANT, maire de La Roche des Arnauds, indique que les ingénieurs du SMIGIBA sont très compétents, il les a même recrutés lorsqu'il était vice-président du syndicat. Il informe qu'en tant qu'élu à la CCBD, il n'est pas favorable au transfert de la compétence GEMAPI et se positionnera pour la délégation de la GEMAPI au SMIGIBA.

M. FRANCOU J. rappelle les différences entre les modes de délégation et transfert et qu'il serait plus facile que tous les membres du syndicat optent pour la même procédure, soit la délégation, soit le transfert, pour que le SMIGIBA ne devienne pas un syndicat à la carte, ce qui serait beaucoup plus difficile à gérer. Il est important de conserver une cohérence de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations à l'échelle du bassin versant.

Mme VASSAS propose que le SMIGIBA intervienne dans les conseils communautaires pour assister au mieux les élus dans leur prise de décision et ajoute que le syndicat va engager une mission juridique d'assistance aux élus du bassin versant pour répondre à leurs questions.

M. GUILLAUME, vice président de la communauté de communes du Diois, fait part de son retour d'expérience avec le SMRD, Syndicat Mixte de la Rivière Drôme, où il évoque un contexte très difficile sur le mode de gestion de la GEMAPI avec les 3 communautés de communes membres du syndicat. Après un an de discussion entre les communautés de communes et le syndicat, le mode de transfert de la compétence a été retenu pour les 3 communautés de communes. Dans le cas du transfert, les statuts du syndicat doivent préciser les places de chacune des communautés de communes. Dans leur cas, chaque communauté de communes a gardé le droit d'agir au sein du syndicat.

M. FRANCOU J. confirme qu'une étude juridique sera engagée par le SMIGIBA, dès que le PAPI d'intention

sera signé puisqu'il s'agit d'une action du PAPI.

M. CORNELOUP, chargé de mission au Conseil Régional PACA, félicite le SMIGIBA au nom de la Région PACA pour l'aboutissement de la démarche d'élaboration du PAPI et ajoute que le SMIGIBA est la structure adéquate pour porter un PAPI. L'étape qui suivra le PAPI d'intention est le PAPI complet dans lequel seront réalisés les travaux et pour cela, il faut que le territoire soit bien structuré en terme de GEMAPI.

Mme JETHRIT, chargée de mission à l'Agence de l'Eau, poursuit en insistant bien sur le fait que l'Agence de l'Eau sera vigilante à une approche cohérente de bassin versant pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Le 11ème programme de mesures montre une forte attente voire même conditionne ses aides à une approche globale par bassin versant.

M. SEGEL du RTM 05 rappelle que la compétence GEMAPI ne concerne pas uniquement les digues, les systèmes endiguements et qu'il faut incorporer également les ouvrages de correction torrentielle du RTM.

8- PLANNING

Date du prochain comité de rivière: en octobre 2018 pour présenter le bilan du contrat de rivière (technique, financier et évaluation de la démarche) et les prospectives.

CONCLUSION

Mme VASSAS synthétise le comité de rivière de ce jour en rappelant que l'année 2017 a été très chargée, avec de nombreuses actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de rivière et également pour assister techniquement les communes qui ont subi les effets de la crue de novembre 2016. En plus de ces actions, le syndicat a élaboré un PAPI d'intention en un temps record et sa labellisation en juillet 2017 est consécutive à un travail partenarial efficace avec les services de l'Etat. L'année 2018 sera également chargée avec la réalisation du bilan du contrat de rivière et l'élaboration probable d'un second contrat de rivière en parallèle de la mise en œuvre du PAPI d'intention. Enfin, l'année 2017 a été une année de mise en place des nouvelles intercommunalités et les préoccupations des élus n'étaient pas à la mise en place de la GEMAPI. Au 1^{er} janvier 2018, les communautés de communes se sont dotées de la nouvelle compétence GEMAPI et doivent s'organiser dans le courant des 2 années (2018 et 2019) sur le devenir de la gestion de cette compétence.

M. FRANCOU J. remercie le travail de qualité réalisé par les agents du SMIGIBA et souligne que l'assistance technique apportée aux communes est également un travail important du SMIGIBA. M. Francou ajoute que depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes du Sisteronais Buëch est majoritaire en terme de représentants syndicaux mais que toutes les délibérations sont prises à l'unanimité. Le SMIGIBA est à un tournant de son existence avec la nouvelle compétence GEMAPI et pourra réaliser des travaux importants une fois que le territoire se sera organisé.